... de ses camarades, le lieutenant Kœhler, appartenant au 15e dragons.

Une suspension d'audience est prononcée à 10 heures, heure à laquelle doit être rendu le jugement du conseil de guerre dans l'affaire Reutter-Schadt.

Les débats seront repris à 11 heures.

Strasbourg, 10 janvier. — Le défenseur du lieutenant von Forstner soutient que celui-ci a agi en cas de légitime défense, et demande son acquittement.

Le procureur requiert la peine de 43 jours de prison prononcée par le premier conseil de guerre.

Après un quart d'heure de délibération, le tribunal prononce l'acquittement du lieutenant von Forstner.

La grève des cheminots de l'Afrique du Sud

Un soulèvement aux mines de Jagersfontein. - Violent combat entre les indigènes et les blancs.

Bloemfonteine, 10 janvier. — L'ordre a été transmis à la garnison d'envoyer à Jagersfontein, par train spécial, tous les hommes disponibles du corps de défense, ainsi que tous les agents de police disponibles.

Le bruit court que les indigènes, employés dans les mines de Jagersfontein, se seraient soulevés et que les Européens auraient demandé du secours.

Capetown, 10 janvier.— La nouvelle d'une émeute indigène aux mines de diamant de Jagersfontein est confirmée.

Environ 800 indigènes, échappés du « compound » (quartier indigène), ont attaqué la ville, que défendaient 500 blancs.

Un vif combat a eu lieu.

Les pertes seraient considérables.

Les détails manquent encore.

Londres, 10 janvier. — Le soulèvement de Jagersfontein serait survenu dans les circonstances suivantes :

Un indigène de la tribu des Basutos étant mort des suites d'un coup donné par un blanc, les indigènes Basutos employés dans la mine refusèrent hier de travailler et, armés de divers outils, attaquèrent tous les blancs qu'ils rencontrèrent.

Les blancs tirèrent sur les indigènes, dont plusieurs furent tués.

LA MOBILISATION DES TROUPES

Durban, 10 janvier. — On a reçu ce matin l'ordre de mobiliser toutes les troupes locales : infanterie, cavalerie, artillerie.

L'infanterie légère de Durban est déjà rassemblée et les fusiliers montés, ainsi que l'artillerie du Natal sont passés en revue.

ARRESTATION DE MILITANTS OUVRIERS

Prétoria, 10 janvier. — M. Connerty, président du comité exécutif des cheminots, M. Dawson, secrétaire, et MM. Buckley et Riley, membres du comité, ont été emprisonnés.

LES DANGERS DE L'AUTO

AFFREUSE MORT D'UNE FEMME

La Rochelle, 10 janvier — Un terrible accident s'est produit près de Saint-Jean-d'Angély. M. Julien Tuzèbe, notaire à Surgères, accompagné de Mme Tuzèbe, conduisait une automobile, lorsque quelques flammes s'échappèrent du moteur. Avant que M. Tuzèbe ait pu arrêter sa machine, Mme Tuzèbe, prise de peur, s'élançait subitement de l'auto en marche. Retenue par sa robe, elle fut traînée sur le sol et, lorsqu'on la releva, elle perdait le sang par la bouche et les oreilles et ne donnait plus signe de vie.

Le docteur Jonchères, prévenu de cet accident, se rendait en toute hâte auprès de la victime ; il constatait une fracture du crâne. Transportée à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, Mme Tuzèbe ne tardait pas à rendre le dernier soupir.

Le passé du fou de l'Elysée

IL AVAIT DÉJA ÉTÉ INTERNÉ

Paris, 10 janvier. — Nous avons relaté hier les circonstances de la scène tragique qui se termina dans un immeuble de l'avenue Percier par la tentative de suicide d'un malheureux dément du nom d'Arouis. Ce dernier a subi avec succès l'opération de la laparatomie. Son état était cependant encore très grave ce matin. A la suite de l'enquête menée sous la direction de M. Fagard, commissaire de police, il a été établi qu'à maintes reprises Arouis avait donné des preuves de dérangement mental. Lorsqu'il quittait une maison, il avait la manie de dérober une arme : c'est ainsi qu'il emporta un poignard quand, en 1911, il abandonna le service de Mme Goüin, qui fut assassinée entre Fontainebleau et Paris par Michel et Graby. En août 1912, Arouis fut arrêté aux Champs-Elysées, où il se promenait pieds nus, armé d'un poignard. On l'interna pendant quelques mois à Bicêtre. En mars 1913, il entra au service de M. Koutnetzof, où il resta jusqu'au 1er janvier dernier. Il partit en dérobant le sabre japonais dont il se servit pour se percer le ventre.

Enfin le malheureux avait, en empruntant une somme de 500 francs, acheté ces jours derniers une machine à écrire qu'il était allé cacher avec quelques objets dans un coin de la maison où il fut arrêté.

M. Hennion, préfet de police, a chaudement félicité les gardiens de la paix qui ont plusieurs fois risqué leur vie au cours de l'arrestation de Fernand Arouis. Il a en outre proposé au ministre de l'intérieur de décerner des récompenses au sous-brigadier Joseph Martin, trente-neuf ans, ainsi qu'aux agents Louis Thricuit, Maurice Bardin, Jules Prédmi, Georges Villenbucher, Edmond Guérin et Léon Delaporte.

La disparition mystérieuse de M. Cadvou

A-T-IL ÉTÉ ASSASSINÉ ?

Landerneau, 10 janvier. — La brigade mobile de Rennes enquête, depuis quelques jours, sur la disparition singulière de M. Louis Cadvou, âgé de 50 ans, administrateur délégué de l'usine de la Grand'Palud, située à la Forest, à deux kilomètres de Landerneau.

M. Cadvou, ancien avoué à Morlaix, avait pris, il y a quatre ans, la direction de cette importante usine, qui fabrique de la cellulose pour coton-poudre. Il résidait habituellement à Paris, 01, rue du Cherche-Midi, avec sa femme et un enfant, et venait très fréquemment séjourner à Landerneau. On le vit pour la dernière fois dans cette ville le 28 décembre, dans un compartiment de première classe du train allant à Vrignegan, où il possédait une propriété. Il était attendu à Paris, le 1er janvier. Ne le voyant pas arriver, sa femme, avec laquelle il est en instance de divorce, s'inquiéta et pria M. Cloarec, député du Finistère, ami de la famille, d'aviser la police. Mme Cadvou exprimait de vives alarmes ; elle craignait, disait-elle, que son mari n'eût été assassiné.

Des recherches furent immédiatement opérées à Morlaix, où M. Cadvou a un pied-à-terre, à Kerenster, où il possède une villa, à Landerneau et à la Forest : toutes les investigations demeurèrent infructueuses.

L'hypothèse d'une fugue paraît devoir être écartée. La vérification de la comptabilité de l'usine a établi que toutes les écritures étaient en règle, et l'on sait, d'autre part, que M. Cadvou n'avait à sa disposition, au moment de sa disparition, qu'une somme modeste. On ne croit pas non plus à un suicide, mais plutôt à un accident, ou, suivant l'opinion de Mme Cadvou, à un crime.

Pour l'instant, la police n'a aucune priste sérieuse.

Le cochon aux billets de banque

UNE AMUSANTE HISTOIRE VRAIE

Mende, 10 janvier. — M. Rieu, propriétaire agriculteur à Chasseradès (Lozère), s'étant rendu dans son écurie pour reprendre sa veste qu'il y avait oubliée auparavant et dans la poche de laquelle se trouvait un portefeuille contenant une somme importante en billets de banque, constata que ce dernier objet avait été retiré de la poche et allégé des papiers bleus. Vêtement et portefeuille gisaient d'ailleurs épars sur le fumier, et comme dans l'écurie vivait en liberté un superbe cochon destiné à la charcuterie, l'agriculteur ne douta pas un seul instant que son voleur ne fût le compagnon de saint Antoine. Comment s'y prendre pour lui faire rendre gorge? L'on ne vit qu'un moyen : le tuer et lui arracher des entrailles les billets avalés. Cela fut fait sur l'heure. Mais le charcutier eut beau fouiller dans le ventre de l'animal, il ne put mettre la main sur la moindre parcelle des précieux papiers.

Quelque habile voleur s'était-il emparé des billets de banque et avait-il disposé les choses de façon à faire égarer les soupçons sur le cochon? On ne sait. Quoi qu'il en soit, l'aventure a été surtout funeste pour le paysan et son cochon qui y ont perdu l'un son argent et l'autre la vie.

Dans la Région

Cour d'Assises du Nord

LE ROLE DE LA SESSION

Voici le rôle complet de la session des Assises du Nord qui s'ouvrira à Douai le lundi 19 janvier 1914, sous la présidence de M. Lefrançois, conseiller.

LUNDI 19 JANVIER

MŒURS A QUAROUBLE.— Louis Obert, 37 ans, sans profession, à Onnaing, est inculpé d'avoir, à Quarouble, le 6 novembre 1913, commis un attentat aux mœurs sur la jeune Marguerite Ville, âgé de moins de 13 ans.

4 témoins.

INCENDIE VOLONTAIRE A FLINES-LEZ-RACHES. — Joseph Morelle, né à Flines-lez-Raches, le 20 novembre 1887, journalier à Flines-lez-Raches, accusé d'avoir le 27 novembre 1913, mis le feu à Flines-lez-Raches, à une meule de paille appartenant à M. Henri Dupret.

5 témoins.

MARDI 20 JANVIER

MŒURS A ROUBAIX. — Désiré Landrieux, 34 ans, marchand de légumes, né et demeurant à Roubaix, est accusé d'un attentat aux mœurs commis le 2 juin 1913, sur le jeune Jean-Baptiste Dubar, âgé de moins de 13 ans.

5 témoins.

COUPS MORTELS A WASQUEHAL. — La femme Bennens, née Rosalie Verledens, 29 ans, cabaretière à Wasquehal, est accusée d'avoir, en cette commune, le 14 septembre 1913, porté au sieur Pierre Coeyman des coups de marteau qui ont déterminé la mort de ce dernier.

10 témoins.

MERCREDI 21 JANVIER

VOLS QUALIFIES ET TENTATIVES DE MEURTRES A RONCQ. — Joseph-François Vervaecke, né le 3 avril 1898, à Bousbecque, journalier, est accusé d'avoir à Roncq, les 14 et 25 juillet 1913 et 2 août 1913, commis des vols qualifiés au préjudice de Jean Coisne et d'avoir tenté de donner volontairement la mort à MM. Jean Coisne, Paul Charlet et Joseph Hoste.

8 témoins.

ATTENTATS A LA PUDEUR A FOURMIES. — Godin Louis-François, 47 ans, rattacheur à Fourmies, est accusé d'avoir en cette ville, en 1910 et 1911, commis des attentats à la pudeur sur sa fille Gabrielle, alors âgée de moins de 13 ans.

4 témoins.

JEUDI 22 JANVIER

TENTATIVE D'ASSASSINAT A MALO-LES-BAINS. — Charles-Auguste Scheerseen, 17 ans, né à Dunkerque, journalier à Malo-les-Bains, est accusé d'avoir, le 13 novembre 1913 tenté de donner la mort à Walkenaere Zélie.

La préméditation a été établie.

7 témoins.

ATTENTAT A LA PUDEUR A MASNY.— Louis-Pierre Dumont 32 ans, né à Aubigny-au-Bac, mineur à Masny, est accusé d'attentats à la pudeur commis en cette commune en 1912 et 1913, sur sa fille Elise-Isabelle, âgée de moins de 13 ans.

6 témoins.

VENDREDI 23 JANVIER

L'ASSASSINAT DE LA RENTIERE DE SIN-LE-NOBLE. — Adolphe Vandroth, dit « Maguenesse », 18 ans, charpentier, né et demeurant à Sin-le-Noble, et Victor Petit, 17 ans ,journalier, né à Sin-le-Noble, demeurant à Douai, sont accusés d'avoir, à Sin-le-Noble, le 17 février 1913, commis le crime d'assassinat sur Mlle Alois Allès, 71 ans, rentière, et d'avoir ensuite commis un vol qualifié en la demeure de leur victime.

Vandroth, seul, est accusé d'une tentative de vol qualifié commise le 25 janvier 1913, au préjudice de Mlle Allès.

13 témoins.

Défenseurs : Mes Escoffier et Delangre.

SAMEDI 24 JANVIER

MEURTRE, COUPS ET BLESSURES A VALENCIENNES. — Joseph Polet, 20 ans, né à Saint-Michel (Belgique), terrassier à Trith-St-Léger, est accusé d'homicide volontaire commis le 12 octobre 1913 sur la personne de *Théodule Demeuleneire*.

Moerman Meetard, né à St-Michel (Belgique), 25 ans, terassier à Trith-St-Léger ; Lowyck Joseph, né à Bruges, 21 ans, ouvrier d'usine à Valenciennes, sont accusés de coups et blessures volontaires, délit connexe.

11 témoins.

LUNDI 26 JANVIER

ASSASSINAT A BERLAIMONT. — Ernest Quenée, 43 ans, né à Berlaimont, journalier, est accusé d'avoir volontairement donné la mort à sa femme née Marie Adolphine Flament.

INCENDIE VOLONTAIRE A WINNEZEELE. — Jules-Léopold Pallier, né le 18 mai 1875, à Stenvoorde, ouvrier agricole, sans domicile fixe, est accusé d'avoir à Winnezeele, le 15 octobre 1913, mis le feu à une grange.

MARDI 27 JANVIER

ASSASSINAT A NEUF-MESNIL. — Paul Marche, 35 ans, herbager à Clairfontaine, est accusé d'avoir à Neuf-Mesnil, le 30 octobre 1913, assasiné le sieur Edouard Gravet.

ATTENTAT A LA PUDEUR A MARLY.— Jean-Beptiste Delfossez, né à Saultain, 64 ans, journalier, est accusé d'avoir, à Marly, le 14 novembre 1913, commis un attentat à la pudeur sur la jeune Estelle Gourdin, âgée de moins de 13 ans.

MERCREDI 28 JANVIER

ATTENTAT A LA PUDEUR A LILLE. — Louis-Joseph Walschaert, 40 ans, né à Renaix (Belgique), est accusé d'avoir à Lille, commis un attentat à la pudeur sur Madeleine Boisseau, âgée de moins de 13 ans.

4 témoins.

Défenseur, Me Macquart.

MEURTRE A ANNŒULLIN. — Charles-Louis Cliquennois, 27 ans, né à Annœullin, ouvrier mineur, est accusé d'avoir, à Annœullin, le 12 *octobre 1913, donné volontairement* la mort à sa femme, née Marie-Louise Guilbert.

Défenseur, Me Macquart.

JEUDI 29 JANVIER

MEURTRE, TENTATIVE DE MEURTRE ET INCENDIE VOLONTAIRE A DENAIN. — Kaiser Arnold, 22 ans, né à Rutlar (Allemagne), briquetier à Denain, est accusé d'avoir, le 23 juillet, à Denain, commis un *meurtre* sur Agnès Wogt, sa belle-sœur, une tentative de meurtre sur son frère Ferdinand et un incendie volontaire.

Défenseur, Me Treifous.

ATTENTAT A LA PUDEUR A LEFFRINCKOUCKE. — Faustin Boyer, 27 ans, né à Diamand (Martinique), chauffeur à Leffrinckoucke, est accusé d'attentats à la pudeur commis en cette commune sur la jeune Jansens Marie, âgé de moins de 13 ans.

VENDREDI 30 JANVIER

TENTATIVE D'ASSASSINAT A TAISNIERES-SUR-HON. — Léon Praët, 27 ans, usinier à Sous-le-Bois, est accusé d'avoir à Taisnières-sur-Hon, le 25 octobre 1913, commis une tentative d'assassinat sur Hubert Pature.

VOLS QUALIFIES ET COMPLICITE A CAMBRAI. — *Oscar Tondeur*, 18 ans, employé à Cambrai ; Ernestine Tondeur femme Hubert, couturière, à Cambrai ; Derieux Jules, 42 ans, fabricant de tissus à Avesnes-les-Aubert, sont accusés d'avoir en 1912 et 1913 volé des tissus au préjudice de la Blanchisserie de Cambrai ou de s'être rendu complices de ces vols.

SAMEDI 31 JANVIER

VOLS QUALIFIES AU CATEAU, ORS, CATILLON ET LANDRECIES. — Nestor Wattremez, né le 11 mai 1880, à Quiévy, journalier, sans domicile fixe, et Josué Richez, né le 13 juin 1887, à Cattenières, journalier, sans domicile fixe, accusés d'avoir, en septembre 1913 et notamment dans la nuit du 21 au 22 septembre, commis des vols qualifiés au Cateau, Ors, Catillon et Landrecies.

A ARRAS

La double tentative d'assassinat D'ETRUN

DRIQUE, L'ASSASSIN PRÉSUMÉ, A ÉTÉ CONFRONTÉ AVEC CEUX QUI FAILLIRENT ÊTRE SES VICTIMES. — LE MEURTRIER NIE. — MAIS CEUX-CI L'ACCUSENT FORMELLEMENT.

Samedi après-midi, M. Godefroy, juge d'instruction, et son commis-greffier, M. Ducatel, se sont rendus à Etrun pour procéder à la reconstitution de la double tentative d'assassinat commise sur M. Philippe Willerval et sa sœur Julie Willerval, veuve Reyter, le 11 décembre dernier.

Marcel Brique, l'auteur présumé, a été conduit sur les lieux pour être confronté avec les victimes.

Depuis son arrestation, Drique a toujours protesté énergiquement de son innocence.

D'autre part, la sœur de M. Willerval avait déclaré d'une façon formelle avoir reconnu Drique comme son agresseur. Cependant, samedi matin, à un personne qui lui disait : « Si ce n'était pas Drigue ? » elle répondit : « J'ai bien cru le reconnaître ».

La population, qui, le lendemain du crime, accusait nettement Drique, semble actuellement se réserver. Quoi qu'il en soit, l'individu qui tenta d'assassiner M. Willerval chercha à faire d'une pierre deux coups, car c'est le même qui essaya de cambrioer la maison du voisin M. Outrebon.

C'est avant la tentative d'assassinat que l'on opéra chez M. Outrebon et c'est, croit-on, en passant au-dessus du mur de la propriété de ce dernier que le meurtrier se rendit dans la cour de M. Willerval.

LA CONFRONTATION

A son arrivée à Etrun, le juge d'instruction interrogea à nouveau Mme veuve Reyter, née Julie Willerval.

Avant de la laisser parler, le magistrat lui fit remarquer que si elle n'était pas sûre d'avoir reconnu Drique, elle devait le déclarer. Mme veuve Reyter renouvela alors ses premières déclarations et accusa Drique.

Ce dernier fut ensuite confronté avec elle et protesta une fois encore de son innocence, ajoutant que si on l'accusait c'était pour se débarrasser de lui.

Mme veuve Reyter accusa formellement Drique en lui disant : « C'est bien toi qui es venu le 11 décembre pour assassiner mon frère ». Drique protesta encore.

LA SCENE DU DRAME

On fit alors refaire à Drique le chemin que prit l'agresseur pour se rendre à la chambre de M. Willerval.

Drique fit semblant de ne pas connaître la maison.

Le juge d'instruction alla dans la chambre de M. Willerval qui reposait sur son lit et dont l'état s'aggrave chaque jour.

Comme à Mme Reyter, le magistrat dit à M. Willerval que, s'il n'était pas certain de la culpabilité de Drique, il devait le déclarer, car le maintien de ses premières déclarations entraînerait pour l'insulpé la peine des travaux forcés.

M. Willerval dit alors : « Je l'ai bien reconnu, mon meurtrier ; c'est Marcel Drique ; j'aurais bien voulu qu'il soit devant moi pour le lui dire ».

On fit alors entrer Drique. M. Willerval affirma encore qu'il le reconnaissait malgré les protestations de Drique.

La confrontation prit fin.

Une fois au rez-de-chaussée, Drique fut interrogé à nouveau et, comme on lui répétait les accusations des victimes, il dit : « Si c'est ça, je ne parle plus ».

Le Parquet a poursuivi son enquête jusque vers six heures : il est rentré à Arras à sept heures quinze.

Ecrasés sous des éboulements

A Rouvroy-Nouméa

Un terrible accident est survenu hier matin à la fosse numéro 2 de Drocourt.

Un mineur, Carle Théophile, âgé de 37 ans, père de trois enfants, était occupé à l'abatage du charbon à la taille de la voie de fond du levant de la vallée numéro 8, veine numéro 11 couchant, à l'étage de 706 mètres.

Il frappait dans la devanture de la voie quand tout à coup il fut pris sous un éboulement occasionné par une coupe de terrain qui passait le long du bois de fond et qui fit céder le boisage qui était fait régulièrement.

Les camarades du malheureux Humez Modeste, Catteau Henri et ceux de la taille voisine accoururent aussitôt pour lui porter secours, mais malheureusement lorsqu'ils eurent dégagé Carle, il avait cessé de vivre. Il avait eu la poitrine écrasée par la masse de terre et il était mort asphyxié.

Le délégué mineur Guibert a immédiatement procédé à une enquête.

Les funérailles de cette malheureuse victime du travail auront lieu civilement aujourd'hui, dimanche 11 janvier, à 3 heures et demie du soir.

Réunion cité de Nouméa, 386, à 3 heures.

A Divion

Un accident mortel est survenu jeudi à 10 heures du matin dans une taille de la fosse numéro 5 bis des mines de Bruay pendant que les ouvriers étaient à la veine.

Le mineur Valéry Sauvage fut recouvert entièrement par les terres éboulées et il fallut un certain temps pour le dégager. Relevé dans un état grave et transporté à l'hôpital de Bruay, il y expirait l'après-midi à 3 heures, des suites d'une fracture du bassin.

L'infortuné mineur était âgé de 43 ans, marié et père de 4 enfants. Les restes mortels ont été transportés à Bougin, son domicile, où se fera l'inhumation.

Dernière Heure

L'ABBÉ LEMIRE frappé officiellement d'interdit

(De notre correspondant particulier)

Hazebrouck, 10 janvier. — Ce soir, à six heures, une foule énorme stationnait devant la gare. M. Bonte, directeur du « Cri des Flandres », revenant de Lille, à six heures, fut vivement acclamé. Tout le Conseil d'administration du « Cri des Flandres », M. Lemire à la tête, le reçut et l'accompagna dans sa maison, de là au local du journal.

La foule criait : Vive Bonte ! Vive le « Cri » ! C'est Lemire qu'il nous faut !

M. Bonte, très ému, remercia ainsi que M. Lemire.

Après que la foule eut chanté un vivat et se fut dispersée, le Conseil d'administration du journal se réunit et décida *de ne rien changer à sa ligne de conduite et de continuer de paraître*.

*Demain, dans les églises, on lira la sen*tence de condamnation du « Cri des Flandres ». M. Lemire et ses amis ont recommandé le calme.

M. LEMIRE SOUS LE COUP DE L'INTERDIT

A 5 heures du soir, le Vicaire Général Gourdin, accompagné de MM. Dehaudschoewercker, doyen de Saint-Eloi, et de M. Delannoy, supérieur de Saint-François, le collège où M. Lemire a été élève et professeur, — le raffinement de cruauté est à noter, — lut la lettre de condamnation.

M. Lemire avait refusé de les recevoir chez lui.

Ils se rendirent au siège du « Cri des Flandres », où 20 des amis du député l'entourèrent et assistèrent silencieux à la condamnation.

L'interdit courra à partir de jeudi prochain.

Le député d'Hazebrouck se contenta de protester dignement.

L'émotion est énorme dans le pays flamand.

Dans la Réserve

Paris, 10 janvier. — Sont nommés lieutenants de réserve :

Au 4e cuirassiers : M. Epignard de la Faulette, sous-lieutenant de réserve au corps.

Au 21e dragons : M. Hamou, sous-lieutenant de réserve au corps.

Au 6e chasseurs : M. Colnard, sous-lieutenant de réserve au corps.

Sont nommés sous-lieutenants de réserve au service éventuel des remontes de la première région :

Les sous-officiers réservistes Desprez, D'Ornano, Tiberghien.

M. Calais, vétérinaire aide-major de première classe de réserve est affecté au 41e d'artillerie.

LA SUCCESSION DE FRAGSON

DEUX HABITANTS DE LA SEINE-INFÉRIEURE VONT LA REVENDIQUER

Dieppe, 10 janvier. — M. Narcisse Pot, forgeron à Arques-la-Bataille, et sa sœur, Mme Malfilatre, demeurant à St-Aubin-le-Cauf, qui se prétendent proches héritiers du chanteur Fragson, ont l'intention de revendiquer sa succession.

GRÈVE DE MINEURS A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 10 janvier. — Aux mines de Haute-Cappe, un ouvrier nommé Liabeuf, s'étant vu refuser sa lampe, ses collègues ont pris fait et cause pour lui et à la remontée du jour le travail a cessé.

Les grévistes ont tenu une réunion à Grand'Croix.

Terrible accident dans une mine

A Chambon-Feugerolles

14 ouvriers blessés

Saint-Etienne, 10 janvier. — Un grave accident s'est produit, au puits Flotard, de la concession de Montrambert, sur le territoire de la commune de Chambon-Feugerolles.

Par suite d'une erreur de manœuvre, une cage contenant 19 mineurs a heurté violemment les taquets du fond du puits, tandis qu'une autre cage montait jusqu'aux molettes du chevalement.

Les ingénieurs furent immédiatement avertis par le téléphone installés au fond du puits et se préoccupèrent d'organiser les secours.

La remonte des ouvriers fut organisée.

Deux étaient indemnes ; cinq légèrement blessés ; douze, plus gravement atteints, ont eu les membres inférieurs fracturés, des contusions graves, ou se plaignent de lésions internes.

L'accident serait dû à un moment d'aberration du mécanicien, qui, au lieu de ralentir, ouvrit la vapeur. Heureusement, les taquets du fond résistèrent, car, autrement, les ouvriers eussent été projetés dans le puisard.

L'ETAT DES VICTIMES. — LE MECANICIEN TARDY SERA POURSUIVI POUR BLESSURES PAR IMPRUDENCE

Saint-Etienne, 10 janvier. — Les victimes de l'accident du puits Flotard sont, pour la plupart, atteints de fractures des membres inférieurs par écrasement de haut en bas ou gonflement des tissus.

11 des ouvriers resteront atteints d'une incapacité permanente de travail ; 6 autres s'en tirent avec des entorses.

Les deux mineurs indemnes avaient ouvert la porte de la cage avant l'arrivée : ils ont été projetés dans la galerie sans se faire aucun mal.

Le mécanicien Tardy explique qu'il s'est trompé de manette il a cru manœuvrer celle de l'arrêt et, au contraire, il a fait jouer celle accélérant la vitesse.

Il était très bien noté. Le parquet, qui a procédé à une enquête, a décidé de le poursuivre pour blessures par imprudence.

La participation aux bénéfices aux Mines de Blanzy

Mâcon, 10 janvier. — Depuis 1907, la Compagnie des mines de Blanzy distribue, à ses ouvriers, en fin d'année, de forts bénéfices, résultant de l'exploitation.

Les bénéfices partagés cette année entre les mineurs atteignent la somme de deux millions cent mille francs. Ils avaient été l'an dernier de 1.800.000 francs.

L'augmentation a été constante depuis le début de la participation des ouvriers aux bénéfices. Les sommes distribuées ont été, en 1907, de 300.000 francs; en 1908 de 600.000 francs; en 1909, de 900.000 francs; en 1910, de 900.000 francs; en 1911, de 1.200.000 fr.; en 1912, de 1.500.000 francs; en 1913, de 1.800.000 francs. *(L'Information)*.

Le crime d'Abbeville

LE PÈRE ET LES FRÈRES DE LA PETITE VICTIME ÉCROUÉS. — UN IMMONDE TRIO DE SATYRES

Abbeville, 10 janvier. — Le juge d'instruction a décerné un mandat de dépôt contre Joseph Halattre, 62 ans, père de la petite Marthe.

Les derniers interrogatoires ont aggravé les charges qui pesaient sur celui-ci et tout porte à croire que sa fille est morte tandis qu'il abusait d'elle. Pour se débarrasser de son cadavre, il l'aurait jeté à l'eau.

Il est inculpé de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, de viol et d'attentat à la pudeur.

Depuis, les examens médicaux ayant démontré qu'une autre enfant, Rose Halattre, 10 ans, avait été l'objet d'attentats de même nature et que celle-ci, ayant déclaré que ses frères, comme son père, avaient abusé d'elle, les deux fils Halattre : René, 22 ans, et Marcel, 20 ans, ont été arrêtés et envoyés en prison. Ils sont accusés d'attentat à la pudeur et de viol.

AU MEXIQUE

BATAILLES CINÉMATOGRAPHIQUES

Londres, 10 janvier. — Le « Daily Mail » donne une extraordinaire nouvelle de Mexico d'après laquelle le « général » Pancho Villa, le pittoresque chef de bande du Chihuahua, s'est engagé par contrat avec un Américain, M. Henry Aitken, président de la corporation des cinématographes, à lui fournir des films impressionnants reproduisant les « grandes batailles » de la révolution.

Il s'est engagé de plus à ne pas permettre aux opérateurs d'autres entreprises cinématographiques de prendre des films sur tout champ de bataille « contrôlé par lui.

C'est une nouvelle façon industrielle tout à fait imprévue des révolutions mexicaines.

FEUILLETON DU 11 JANVIER. — N. 42

Les Diamants Rouges

par Charles SOLO

Autour de soi, rien que des rauquements douloureux, des grincements de dents, des regards vagues et déjà figés dans l'au-delà, des appels à la mort trop lente à venir, des membres mutilés recouverts de linges sanglants et l'odeur âcre du sang qui s'épanche des blessures. Que de conquérants hésiteraient à décréter d'un trait de plume le massacre de tant d'êtres humains, leurs semblables, s'ils condescendaient à séjourner, ne fut-ce que quelques instants dans une de ces géhemnes.

Et que leurs lauriers leur pèseraient s'ils voyaient tout le sang dans lequel ils les ont trempés avant d'en ceindre leur front !

Nos amis assistaient à ce spectacle le coeur serré et la mort dans l'âme.

— Maudits soient les bourreaux qui ont déchaîné cette injuste guerre ! murmura de Kéradec d'une voix sourde.

XI

UN ENTRETIEN QUI CHANGE DE TOURNURE

Plusieurs mois se sont écoulés depuis la sanglante bataille de Spioen-Kop.

Pouce par pouce, les héroïques burghers défendent le sol de la patrie, mais que peut faire cette poignée de héros contre le nombre sans cesse croissant des envahisseurs.

Luttant dix contre cent, les soldats paysans doivent reculer.

Après les premiers succès sont venus les défaites, la déroute a succédé aux triomphes.

Ils sont en déroute et pourtant ils se refusent à se déclarer vaincus. Les survivants de cette guerre d'extermination tiennent la campagne avec la même vaillance, la même endurance qu'au début.

Conduits par des chefs éprouvés, Botha, Dewet et d'autres, ils se disséminent par le pays et ne cessent de tenir l'ennemi en éveil.

Et l'humble et insaisissable moucheron transvaalien ne cesse d'accabler de ses piqûres — piqûres mortelles à la longue — l'orgueilleux lion britannique qui se bat les flancs de colère et rugit de douleur.

Dans cette guerre de partisans, Mlle Monte-Cristo et ses compagnons avaient fait leur devoir ; attachés au commando Van Berkel, ils avaient pris part à maintes expéditions, sillonnant la contrée en tous sens passant entre les colonnes anglaises envoyées à leur poursuite, ne séjournant jamais vingt-quatre heures au même endroit et infligeant à l'ennemi des pertes sensibles que les dépêches du War-Office atténuaient tant bien que mal.

M. Donegal avait pris goût à ce nouveau jeu ; son excellente carabine à l'épaule, il faisait le coup de feu aux avant-postes, avec le même flegme qu'il eût mis à chasser le sanglier dans ses domaines du Far West. Aristide, lui aussi, était en plein dans son rôle et il le remplissait avec cet amour du bruit autour de sa petite personne qui l'avait toujours distingué de ses compagnons ; son grand sabre ne le quittait jamais et au moyen de défroques prises on ne savait où, il s'était arrangé un costume qui eût été d'un effet prodigieux sur la scène d'un théâtre des faubourgs.

L'illustre Aristide était devenu l'inséparable de M. Donegal. Apercevait-on l'un quelque part, on pouvait tenir pour certain que l'autre n'était pas loin.

Seulement, la nature des relations établies entre les deux originaux était toute spéciale ; jamais on ne les avait surpris autrement que se chamaillant ou se querellant.

Néanmoins, ils avaient à leur actif des prouesses et des actes d'intrépidité qui tenaient de l'héroïsme ; le Yankee, toujours affligé de la monomanie du suicide combattait au premier rang des tirailleurs ; Aristide le suivait et le devançait souvent.

Et c'était entre ces deux fous sublimes des scènes homériques que les placides burghers commentaient en fumant leurs pipes au coin du bivouac et qu'Eustache Galimard notait précieusement sur ses tablettes se réservant d'en faire, par la suite, le *sujet de maintes chroniques* intéressantes que le caissier de son journal payerait avec enthousiasme.

Bien des fois, Mlle Josselin était intervenue pour engager les deux hommes à agir avec moins de témérité et à se ménager pour l'avenir.

M. Donegal haussait les épaules et allait maugréer plus loin.

Aristide, drapé dans ses oripeaux, répondait avec la même majesté un peu funambulesque. On riait et on finissait par le laisser tranquille.

Au moment où nous retrouvons le commando de Van Berkel — dont nos amis n'ont pas voulu se séparer — il vient d'accomplir un de ces coups audacieux qui déroutèrent tant de fois les savantes tactiques des généraux anglais et stupéfient encore les professionnels de l'art militaire.

Obéissant à un ordre de Dewet, dont le plan est de fatiguer l'ennemi en le molestant sur les territoires dont il se croit la possession assurée, les vaillants burghers ont fourni une marche forcée de 200 milles — soit plus de trois cents kilomètres — à travers une contrée hérissée de postes anglais.

Comment les Boers réussissent-ils à déplacer, avec cette rapidité, des forces souvent considérables sans se laisser envelopper par les lignes ennemies qui couvrent le pays d'un *gigantesque réseau* ?

Cela tient encore plus au merveilleux service de renseignements dont ils disposent qu'à leur prodigieuse endurance.

A chaque village, à chaque ferme isolée sont attachés des courriers spéciaux dont la mission est de se tenir dans un certain rayon ; les éclaireurs, précédant leur commando, viennent-ils par là, ils sont immédiatement renseignés et savent de quel côté le passage est libre.

C'est très simple, comme on voit.

Il en est tout autrement pour les colonnes anglaises qui n'obtiennent dans les fermes que des renseignements faussés à dessein.

L'avant-veille, Van Berkel et ses hommes se trouvaient au centre du Transvaal, dans le district de Lydenburg ; aujourd'hui ils ont établi leur campement en plein Zululand, sur le territoire cafre, et à quelques portées de carabine de la frontière du Natal.

C'est le poste qui leur a été assigné par le général en chef et ils restent là, dans l'expectative, attendant l'estafette qui leur apportera l'ordre de se porter vers un point inconnu encore, où d'autres commandos les rejoindront pour exécuter un raid dans le Natal, envahir à l'improviste quelque village favorable aux Anglais et s'éparpiller ensuite dans toutes les directions, pour se retrouver en un endroit convenu.

Tous les hommes — ils ne sont plus qu'une centaine — paraissent exténués : aussi, à moins d'alerte, toute cette journée doit-elle être consacrée à l'inaction.

Les burghers se reposent, étendus autour des feux de branchages dont la fumée bleue s'élève en spirale vers le ciel endeuillé de gris, les uns dorment d'un sommeil profond, rêvant sans doute de la *ferme lointaine où une épouse*, une sœur, une fiancée, de petits enfants éplorés lèvent les bras en appelant à grands cris ceux qui combattent pour la patrie et qui ne reviendront pas.

Les autres, réunis par petits groupes fument lentement leurs pipes noircies et évoquent le souvenir des sanglantes scènes dont ils ont été les acteurs.

D'autres encore, se sont isolés de leurs compagnons, on les voit accroupis à l'écart, le front entre les mains, le feutre rejeté en arrière, les traits sombres, les yeux brillants et fixant dans l'inconnu des regards farouches.

Ce sont les irréductibles, ceux-là, ceux qui sont décidés à lutter jusqu'à la mort car ils n'ont plus rien à perdre et ils ont tant d'êtres chers à venger.

Nos amis formaient groupe à part.

Gédéon, Eustache Galimard, Paméla et son frère Benjamin payaient leur tribut à la fatigue et ronflaient à poings fermés.

Le capitaine de Kéradec et Mlle Monte-Cristo s'entretenaient des derniers exploits d'Aristide.

— Ce gallard là finira par se faire tuer et bien inutilement pour notre cause, disait M. de Kéradec. La bravoure est une qualité éminemment française, mais la témérité est une folie et il est de mon devoir de m'opposer à ce que votre ami continue ce jeu dangereux.

— Hélas ! Monsieur ! Combien de fois n'ai-je pas essayé de le raisonner. C'est une tête folle.

— Je sais que ce garçon, étrangement pétri d'héroïsme et de vanité, de sensibilité et de passion, offre un terrain peu propice à la graine de vos sermons ! Mais vous pouvez tenter un nouvel effort.

— J'essayerai, monsieur, mais je ne puis promettre...

L'arrivée d'Aristide flanqué de M. Donegal, mit brusquement fin au dialogue.

En apercevant la jeune fille, Aristide cessa son reprain. Le Yankee retira le cigare qu'il mâchonnait d'autant plus furieusement qu'il venait d'avoir avec son copain une de ces légendaires « prises », lesquelles ne se terminaient à l'avantage d'aucune des parties; l'une et l'autre prétendant avoir rivé le clou » final au contradicteur.

Tous deux s'inclinèrent.

La conversation roula sur les événements du jour; puis ayant consulté sa montre, M. de Kéradec annonça qu'il allait relever les sentinelles.

L'Américain s'offrit à l'accompagner, ce qui fut accepté.

Aristide et Mlle Monte-Cristo restèrent en tête à tête.

— Eh bien! Monsieur Lavignette, et votre blessure? demanda la jeune fille.

—Mon égratignure, voulez-vous dire ! Mais dans quelques jours il n'y paraîtra plus! Quels maladroits, ces Anglais !

— N'empêche, cher monsieur, que sans l'intervention de M. Donegal qui s'est trouvé là juste au moment propice, la baïonnette de l'Anglais, vous traversait la poitrine...

(A suivre).